

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 mars 2016
Rapporteur :
Monsieur Ludovic JOLIVET

N° 41

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 07/04/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/04/2016
(accusé de réception du 06/04/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Proposition de vœu visant à déclarer la commune de Quimper 'Hors Tafta',
déposée par M. Rainero**

Après avoir délibéré (13 abstentions ; 35 suffrages exprimés dont 12 voix pour et 23 voix contre), le conseil municipal décide de rejeter le vœu suivant :

« Le 14 juin 2013, les 28 gouvernements de l'Union Européenne ont approuvé le mandat donné à la Commission Européenne pour négocier un accord de libre -échange avec les USA, le TAFTA (Transatlantic Free Trade Agreement). Ce mandat, tenu secret jusqu'en novembre 2014, n'a fait l'objet d'aucune consultation démocratique dans les pays concernés de l'UE.

Ce projet d'accord vise à instaurer entre l'UE et les USA un marché totalement dérégulé au bénéfice des firmes multinationales : réduction des droits de douane et des normes, abaissement des barrières légales à la libre concurrence, dumping social et environnemental.

Compte-tenu du fait que toute norme sociale, sanitaire, alimentaire, environnementale, technique adoptée par une collectivité territoriale ou un organisme public, dès lors qu'elle contrevient aux intérêts financiers d'une firme multinationale, pourra être attaquée devant une cour arbitrale privée, passant outre aux règles de droit de notre pays ;

Compte tenu du fait que les USA ne reconnaissent ni les conventions sociales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), ni les accords internationaux contraignants en matière d'environnement, ni la convention sur la protection de la diversité culturelle et linguistique de l'UNESCO ;

Compte tenu de l'attachement que nous devons avoir à un droit du travail protecteur des salariés, à une démocratie transparente, à un développement durable respectueux des territoires et des hommes, à la supériorité de la solidarité et de la coopération sur la concurrence et la dérégulation ;

Compte tenu des risques que l'application d'un tel traité ferait courir aux activités économiques de notre région et à l'emploi qui seraient mis à mal, particulièrement dans les secteurs de l'élevage et de l'agroalimentaire ;

Compte tenu des conséquences dramatiques qu'aurait ce traité en matière de services publics, de qualité de l'alimentation, de sécurité sanitaire, de protection sociale, d'environnement, de choix énergétiques ;

Compte tenu des menaces qu'il ferait peser sur la souveraineté de nos territoires, une multinationale pouvant remettre en cause les décisions d'une municipalité, par exemple le choix d'une alimentation bio et/ou de proximité pour les cantines scolaires ;

Le Conseil Municipal de la ville de QUIMPER :

- *dénonce le manque de transparence de la négociation entre les USA et la Commission Européenne du traité transatlantique TAFTA dont les conséquences seraient d'une gravité extrême pour la démocratie, le modèle social français, l'économie et l'emploi, l'environnement, la santé, la culture ;*
- *demande la publication de l'ensemble des textes relatifs aux négociations, et de toutes les études produites par les ministères concernés et les organismes européens sur les conséquences d'un tel marché transatlantique pour notre pays ;*
- *exige le retrait définitif de la clause prévoyant la mise en place d'un mécanisme privé de règlement des différends qui court-circuiterait notre système législatif national et ferait courir des risques financiers à nos collectivités ;*
- *demande l'ouverture d'un débat public national sur l'ensemble des accords de libre-échange, incluant les collectivités territoriales, syndicats, associations, groupements professionnels, et ouvert aux citoyens ;*
- *exige qu'aucun accord de ce type, tel que le TAFTA ou le CETA (accord économique et commercial global entre l'UE et le Canada), ne puisse être mis en œuvre dans notre pays sans être ratifié par le Parlement ;*
- *s'oppose à toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen, en matière de santé, d'environnement, de protection des salariés et des consommateurs ;*
- *décide, à l'instar de nombreuses communes et collectivités territoriales françaises et européennes, de déclarer la ville de Quimper en zone « hors TAFTA et CETA » ;*
- *mandate Monsieur le Maire pour adresse un courrier à Monsieur le Président de la République et à Monsieur le Président de la Commission Européennes afin de leur faire part de notre décision. »*